

L'équivalence sémantique dans les dictionnaires bilingues franco-arabes : source, traduction et contexte social

Adnan Smadi *

Résumé

Dans cet article nous essayons d'examiner une synthèse de la question d'équivalence sémantique dans les dictionnaires bilingues franco-arabes. Nous tenterons en premier lieu de passer en revue quelques rôles des dictionnaires bilingues français-arabes ; En deuxième lieu, nous allons situer le statut du dictionnaire bilingue par rapport à l'opération de traduction ; mais aussi, par soumettre des pratiques fonctionnelles de la question d'équivalence sémantique d'un corpus des expressions idiomatiques que revêtent les dictionnaires bilingues franco-arabes dans cette époque où s'intensifient les échanges entre les communautés linguistiques.

Mots-clés: lexicographie, traduction, expression idiomatique, équivalence.

1. Introduction

Le principe élémentaire de la lexicographie bilingue est celui de l'équivalence : les mots d'une langue sont présentés comme les équivalents de ceux d'une autre langue, afin de permettre la traduction, la compréhension de la langue étrangère, ou l'expression dans cette langue. Cette notion d'équivalence est apparue spontanément dès les origines du dictionnaire et demeure naturellement et implicitement celle qui vient le plus souvent à l'esprit des utilisateurs de dictionnaires. C'est tout aussi naturellement que cette équivalence est envisagée au niveau du mot, les correspondances entre les deux langues étant décrites en fonction des éléments lexicaux. *On sait que deux langues n'opèrent pas la même structuration de la réalité référentielle : il n'y a pas d'isomorphisme des langues ni dans leur structuration globale ni au niveau de leurs unités élémentaires* (Thiry, 1999 : 2015). Notre corpus est basé sur deux dictionnaires d'apprentissage français-arabes, dont l'objectif est de satisfaire les besoins des apprenants arabophones de la langue française en Jordanie. Nous nous proposons en premier lieu de présenter quelques rôles des dictionnaires bilingues français-arabes ; En deuxième lieu, nous essayons de situer le statut du dictionnaire bilingue par rapport à l'opération de traduction ; mais également, par proposer des pratiques fonctionnelles de la question d'équivalence sémantique d'un corpus des expressions idiomatiques que revêtent les dictionnaires bilingues franco-arabes dans cette époque où s'intensifient les échanges entre les communautés linguistiques.

2. Lexicographie pédagogique : état des lieux, défis et perspectives

La lexicographie bilingue français-arabe / arabe- français n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie et méthodique. Ainsi, un nouveau courant de pensée tenterait d'explorer la lexicographie pédagogique dans le but de satisfaire besoins des apprenants arabophones de la langue française. La tâche principale d'un dictionnaire d'apprentissage est de fournir une solution aux divers problèmes de communication auxquels les apprenants sont confrontés. En effet, nos étudiants arabophones essayent d'acquérir des compétences linguistiques et culturelles en langue française, mais aussi en la produisant lorsqu'elle est mise en pratique (discours). D'autre part, le rôle d'un dictionnaire est non seulement de donner des informations sur le sens des mots, mais également de fournir des informations sur les fonctions grammaticales et syntaxiques, car les variations de forme conduisent logiquement à des

* Département de français, Université de Jordanie. Received on 20/1/2019 and Accepted for Publication on 2/6/2019.

variations au niveau du sens. Lépinette (1996: 59) souligne que le dictionnaire bilingue traditionnel suppose implicitement l'existence d'une organisation lexico-sémantique dans la langue source fondamentalement parallèle à celle de la langue cible. Cette comparaison des deux unités lexicales appartenant à deux langues différentes ne concerne que l'axe paradigmatique et exclut la possibilité de combiner ces éléments de langue source et cible en phrases ou en phrases, sauf dans le cas de constructions fixes particulières. Un dictionnaire d'apprentissage prend en compte l'évolution de la linguistique et de la didactique des langues étrangères, ainsi que l'évolution sociale des deux langues en question.

3. Statut du dictionnaire bilingue par rapport à l'opération de traduction

Le dictionnaire bilingue a pour vocation fondamentale d'apporter une aide dans la pratique de la traduction. Il ne joue aucun rôle dans l'étude et la théorisation de cette activité : la traductologie, comme science de la traduction, ne lui attribue pas un rôle systématique mais occasionnel. Quant aux enseignants de la traduction, ils ne parlent guère de celui-ci que pour en condamner l'usage¹ ; pour des étudiants, naturellement enclins, il est vrai, à en être excessivement dépendant. Si cet outil est souvent condamné, c'est qu'il est presque toujours perçu comme paradoxal, par nature en contradiction fondamentale² avec sa fonction et son rôle, un peu comme si l'on concevait un marteau qui ne pourrait pas servir à enfoncer des clous. La contradiction entre ce qu'il est et ce à quoi il sert est elle-même expliquée par l'opposition entre langue et discours. Or on vient de voir que cette opposition ne rendait pas justice au dictionnaire bilingue. Il faut donc considérer cette contradiction, non pour la faire artificiellement disparaître, car elle existe bel et bien, mais pour en préciser la nature et en évaluer les conséquences concrètes. On peut en réalité distinguer deux contradictions entre le dictionnaire bilingue et l'opération de traduction à laquelle il est censé aider. Toutes deux sont fondamentales et irréductibles en théorie, mais elles n'empêchent pas le dictionnaire bilingue de pouvoir apporter, dans la pratique, comme chacun peut le constater, une aide efficace ; même si celle-ci est limitée à la réussite de l'activité concrète de traduction : La contradiction collectif / individuel : si le dictionnaire bilingue peut rendre compte du discours, il s'agit toujours, on l'a vu, du discours dans sa dimension collective. Or la traduction opère, elle, sur le discours unique d'un locuteur particulier. Il s'ensuit que le dictionnaire bilingue est a priori, et nécessairement, en porte-à-faux par rapport à l'activité dans laquelle on le fait intervenir. Concrètement, cependant, l'opposition n'est pas aussi radicale, dans la mesure où le discours individuel se conforme en règle générale à l'usage courant et respecte les régularités que ce dernier institue entre les intentions de communication, les situations d'énonciation et les moyens d'expression³. Dès lors, le dictionnaire bilingue a prise sur le discours individuel, même si c'est à travers sa dimension collective. On peut même aller jusqu'à poser un rapport de proportion inverse entre le caractère individuel, démarqué de l'usage social, du discours à traduire, et l'aide potentielle que peut apporter le dictionnaire bilingue pour cette opération. La contradiction mot / texte : le dictionnaire bilingue, comme tout dictionnaire, traite essentiellement des mots. Certes, il peut aussi enregistrer des syntagmes et même des phrases, mais il ne peut guère dépasser ce dernier niveau. Or le postulat fondamental de la traductologie est au contraire que l'unité de base de l'opération de traduction est le texte, et que la phrase, puis le mot, ne sont pris en considération que comme éléments du texte là encore. Le hiatus entre le dictionnaire bilingue et l'opération de traduction est fondamental, mais ses conséquences concrètes doivent être relativisées. Les facteurs qui conditionnent la traduction d'un mot sont très divers et existent à différents

¹ La notion de traduction est à prendre ici dans sa dimension communicative, et non au sens où elle s'applique à l'exercice scolaire ou universitaire bien connu. Cette forme d'exercice porte sur les mots ; au mieux, sur la phrase.

² Après avoir expliqué que le dictionnaire se borne à « présenter une équation, alors que l'utilisateur y cherche souvent un signe de la langue cible susceptible de remplacer exactement un signe de la langue source dans un contexte donné », Gay, conclut : « ici apparaît donc la contradiction fondamentale propre aux dictionnaires bilingues » (1970 : 104). Combien d'enseignants ne souscriront pas à cette affirmation ?

³ L'utilisateur de la langue est en principe libre de respecter ou non l'usage « courant » mais le fait est que d'ordinaire il le respecte. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas d'usage, et en définitive, pas de langue non plus.

niveaux : contexte syntaxique ou sémantique, situation d'énonciation, visée intentionnelle de l'énonciation, enfin rapports internes au texte, d'ordre sémantique et / ou stylistique. Si le dictionnaire bilingue est absolument incapable de rendre compte des facteurs intervenant à ce dernier niveau⁴, il peut, dans une certaine mesure (forcément limitée en quantité), faire état des autres dès lors que ceux-ci ne relèvent pas d'un discours purement individuel. Si les dictionnaires actuels ne le font pas, loin s'en faut, cela est souvent dû aux conditions de leur réalisation⁵ plutôt qu'aux limites intrinsèques du dictionnaire bilingue, même si celles-ci sont réelles et ne doivent pas être niées.

4. Rôles du dictionnaire bilingue

Le dictionnaire est une réalité culturelle bien avant d'être un objet de réflexion. Le dictionnaire remplit des fonctions à la fois ambitieuses et imprécises. Selon Trouillon (2010), le dictionnaire joue un rôle indispensable dans l'apprentissage du vocabulaire. En effet, apprendre un mot est processus qui exige plusieurs rencontres mettant en jeu trois aspects fondamentaux (du mot : forme, sens et usage. Ainsi, le recours au dictionnaire soutient cet apprentissage, car il offre aux apprenants la chance d'accumuler et de rencontrer plusieurs informations concernant ces aspects. En réalité, le dictionnaire, en tant qu'outil de référence, est le compagnon idéal des apprenants : il les accompagne lors de différentes activités que ce soit en classe ou en dehors de la classe. On peut dès lors se pencher sur deux rôles essentiels d'un dictionnaire bilingue, à savoir :

4.1. Le dictionnaire bilingue : table de concordance

La conception la plus répandue du dictionnaire bilingue est celle d'une table de concordance entre les mots d'une langue et ceux d'une seconde langue, ces derniers étant considérés comme la traduction des premiers. Le dictionnaire ne ferait donc que relier deux langues entre elles par l'intermédiaire de leur lexique, jugé suffisamment comparable pour être mis en équivalence, tandis que leur syntaxe serait quant, à elle, moins facilement transposable. Les mêmes postulats sont à la base de la plupart des répertoires bilingues rudimentaires, y compris des modernes dictionnaires électroniques élaborés sur le principe de la mise en équivalence d'un mot pour un autre. C'est au demeurant l'idée qui correspond à l'attente de nombreux utilisateurs, qui ne consultent un dictionnaire bilingue que dans l'espoir d'y trouver la traduction d'un mot étranger dans leur langue, ou l'inverse ; tenant pour acquis qu'une telle traduction existe, et négligeant le plus souvent les écarts entre les grammaires des deux langues. De façon plus subtile, les linguistes considèrent souvent que le dictionnaire bilingue ne remplit qu'un rôle secondaire par rapport au dictionnaire unilingue de définition, et qu'en tout cas il n'a pas de fonction véritablement sémantique. *Les bilingues sont des dictionnaires du sémiotique, c'est-à-dire de la reconnaissance des signes : ils disent seulement qu'il y a du sens. Les dictionnaires monolingues sont des dictionnaires du sémantique, leur objet est de comprendre* (Meschonnic, 1996 : 65). Cette logique du dictionnaire bilingue, purement sémiotique, par opposition au dictionnaire unilingue reliant le signe au sens, n'occulte pas toujours le fait que chaque langue utilise un découpage lexical du monde qui lui est propre.

4.2. Traduire la langue

Si la fonction première du dictionnaire bilingue est de traduire chaque mot d'une langue dans une autre, cette conception empirique a été affinée une première fois dès le 18^e siècle. Dumarsais a en effet relevé que l'on ne traduisait pas nécessairement un mot dans le dictionnaire comme il est traduit dans un texte courant : *Quand on ne traduit que pour faire entendre la pensée d'un auteur, on doit rendre, s'il est possible, figure par figure, sans s'attacher à traduire littéralement ; mais quand il s'agit de donner l'intelligence d'une langue, ce qui est le but des dictionnaires, on doit*

⁴ Un mot, une phrase, peuvent parfois faire écho (d'une manière ou d'une autre) à un autre mot, une autre phrase située plus ou moins loin dans le contexte en amont et la détermination de leur valeur « précise » suppose parfois la prise en compte d'un contexte entier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on reproche parfois aux exercices de traduction (notamment à la version pratiquée à l'université) de prendre pour objets des extraits de textes. C'est-à-dire des textes isolés de leur contexte et dont les relations à ce contexte sont donc rompues

⁵ Tout dictionnaire bilingue devrait être réalisé à partir d'un corpus aussi vaste que possible d'exemples d'emploi des mots qu'il traite.

traduire littéralement, afin de faire entendre le sens figuré qui est en usage dans cette langue à l'égard d'un certain mot ; autrement c'est tout confondre : les dictionnaires nous diront que aqua signifie le feu [...] car enfin les Latins croient aquas, c'est-à-dire, afferte aquas, quand le feu avait pris à la maison, et nous crions alors au feu, c'est-à-dire, accourez au feu pour aider à l'éteindre (Dumarsais, 1730 : 41). En distinguant traduction de l'intelligence d'une langue et traduction de la pensée d'un auteur, Dumarsais attribue au dictionnaire un rôle limité à l'indication du sens premier du mot pris isolément, par opposition à la signification que ce mot peut prendre dans la pensée ou le discours d'un auteur. Les significations dérivées sont notamment dues aux combinaisons de mots qui constituent les figures du discours. Mélanger la signification de ces figures et la signification individuelle des mots qui les composent serait alors une faute. Mais l'examen de la mise en équivalence des mots de deux langues différentes laisse aussi entrevoir une autre difficulté, plus lourde encore de conséquences : l'impossibilité, dans certains cas, de trouver un équivalent exact au mot que l'on veut traduire.

5. L'équivalence sémantique dans les dictionnaires bilingue

Nous pouvons considérer l'*équivalence lexicale*⁶ entre deux langues comme une première étape dans l'élaboration du dictionnaire bilingue. Mais pour être pleinement pertinente, cette équivalence doit être décrite de façon nuancée, en donnant les limites des possibilités de traduction indiquées. Elle doit, de plus, s'accompagner de précisions sur l'équivalence à des niveaux inférieurs ou supérieurs à celui du mot : équivalence des morphèmes et connotations, mais aussi équivalence des syntagmes, des locutions, des éléments textuels et culturels. Au-delà de l'équivalence par mot, c'est l'équivalence par traduction qui constitue l'un des piliers de la tradition lexicographique bilingue, par opposition à l'équivalence par explication (ou définition) du dictionnaire unilingue. C'est pourquoi les théoriciens modernes de la lexicographie bilingue *insistent sur la nécessité de fournir des équivalences utilisables dans le texte de la langue d'arrivée* (Darbelnet, 1973 :56). Cette obligation portant elle-même une variété de contraintes (équivalence sémantique, mais aussi contextuelle et pragmatique), dont le lexicographe devra tenir compte.

Un auteur de dictionnaire bilingue a donc pu résumer sa tâche essentielle ainsi : *Veiller à ce que les conditions de l'équation bilingue soient respectées : équivalence syntaxique, équivalence sémantique et équivalence stylistique. Bien entendu, à une unité lexicale doit si possible correspondre une autre unité lexicale, plutôt qu'une glose, qui ne doit être que le dernier recours* (Cousin, 1990 : 265). Nous constatons que les lexicographes emploient souvent le terme *équivalence* dans la pratique lexicographique. Cette équivalence transcodée est ce que nous appelons actuellement *correspondance*. En effet, pour comprendre l'opposition entre ces notions, il convient de mettre en parallèle la définition des deux termes : *La correspondance est la relation qui s'établit de façon permanente mais virtuelle entre les significations des deux acceptions de ces signes* (Laplace, 1991 :408). En d'autres termes, la correspondance se situe sur le plan de la langue. Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire le dictionnaire bilingue franco-arabe, chaque entrée, ou mot vedette, à une ou plusieurs correspondances dans la langue d'arrivée. Elle a donc une virtualité de significations. *Les significations relèvent du dictionnaire* (Seleskovitch 1975 :12). C'est pendant l'opération traduisante à proprement parler, que ces correspondances se transforment en équivalences, soit par le maintien d'une des formes lexicalisées dans le dictionnaire bilingue en langue d'arrivée, soit par le choix pour une autre forme, qui ne figure pas dans le dictionnaire, mais est dictée par la situation de l'énoncé. Et c'est ce que l'on appelle donc *l'équivalence*. Après cet éclaircissement des deux notions précédentes, évidemment essentiel, il a fallu faire face aux différentes stratégies employées par les lexicologues dans la recherche de la ou des correspondances des unités phraséologiques. Cela nous permet de mettre en évidence des commentaires à propos du traitement de nos expressions assorties de deux dictionnaires franco-arabes. Au-delà de l'équivalence par mot, les lexicologues parlent aussi d'équivalences des unités phraséologiques dans la langue d'arrivée. Ils distinguent ainsi trois sortes d'équivalences avec une certaine alternance aux particularités des expressions idiomatiques.

⁶ Choul, 1987, « Contrôle de l'équivalence dans les dictionnaires bilingues », R. Ilson (Ed), Amsterdam, p.75

5.1. L'équivalence totale

La situation la plus simple, et apparemment la plus favorable pour le lexicographe, est celle où une expression d'une langue peut se traduire par une expression équivalente de l'autre langue dans toutes les circonstances. Il y a alors équivalence totale. Cette dernière correspond donc à l'expression modèle à tous points de vue : lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique. La situation idéale est celle où les connotations et les références culturelles des deux langues sont identiques également. Dans nos expressions assorties de deux dictionnaires bilingues⁷ nous avons trouvé une équivalence totale, dont témoignent les expressions idiomatiques : *Main de fer* (yadun min hadyd), *Sur un pied d'égalité* (âla qadam âlmusâwât) *Lever la main sur* (rafa^ca yadahu âla), *Tomber aux mains de* (waqa^ca fi âydy), *De la main à la main* (yadan biyad), *Avoir la haute main sur* (lahu âlyad alulya fi). Ces expressions idiomatiques doivent donc présenter, pour être considérées comme totales, toutes les concordances, et si possible sur tous les plans à la fois : sémantique : signification dénotative et connotative, lexical : signification de chacune des composantes, morphosyntaxique : structure morphosyntaxique et statut syntaxique, stylistique : registre (niveau de langue), expressivité, diachronique : archaïsme, usage actuel, néologisme, pragmatique : fréquence d'emploi et degré de notoriété. On note à cet égard que, parmi les échantillons d'expressions idiomatiques mentionnées ci-haut, certaines relèvent de calques comme en témoignent les expressions arabes «*Main de fer* (yadun min hadid) et *Sur un pied d'égalité* (âla qadam âlmusâwât). En effet, ces deux expressions ne sont pas enregistrées dans les dictionnaires arabes traditionnels, comme *Lisân al-carab*, ou même dans *al-Mucjam al-wasît* de l'Académie arabe du Caire. Alors que les autres expressions sont mentionnées dans *Lisân al-carab*. Il y a *calque* quand un vocable ou une expression sont traduits en arabe de façon à conserver, dans la traduction, le caractère pittoresque ou imagé de la langue d'origine (Garmadi : 1974 : 56). Il est à souligner également que certaines expressions figées (ou mots) empruntées au français passaient parfois en arabe sans subir aucune altération phonétique, c'est ce que les arabes appellent *al dakîl*⁸ (emprunt) et qui se limite dans la plupart des cas aux termes désignant des corps chimiques, des appareils etc. D'autres expressions subissent une modification articulatoire et graphique qui leur permet de mieux s'assimiler à la langue arabe, c'est ce qu'on appelle les termes arabisés *al mu'arrab*⁹ (il s'agit d'un vocable changé par les Arabes avec un ajout de plus ou de moins ou par une version). Le lexicographe doit connaître à fond les ressources de la langue arabe et savoir comment les faire ressortir du patrimoine culturel arabe. Les expressions idiomatiques se présentent comme un mode universel d'expression dans toutes les sociétés du monde. Nous les trouvons partout, dans tous les coins du monde, porteuses d'une sagesse populaire, liées à un inconscient collectif, transmises de bouche à l'oreille au cours des siècles. Une démarche documentaire est ainsi un moyen adéquat dans la pratique lexicographique, comme en témoignent les deux langues, en l'occurrence française et arabe, qui forgent les mêmes expressions par des pièces sémantiques identiques. Nous observons ces particularités dans les expressions françaises comme dans celles de la communauté langagière arabe. Certes, il y a des expressions idiomatiques si générales qu'elles restent valables d'une langue et d'une société à l'autre. *Cela démontre qu'à des époques très éloignées, dans des langues et des cultures très différentes, les sentiments profonds s'énoncent de la même manière et sont coulés dans le même moule* (Vervin, 1975 :52). Ce cas de figure ne se rencontre cependant que rarement, même si la forme très succincte des plus petits dictionnaires donne souvent l'impression que les équivalences totales sont plus courantes, en occultant les acceptions et les emplois atypiques ; ce qui entraîne fatalement un certain nombre d'erreurs de la part de l'utilisateur mal informé. En réalité, il ne faut pas perdre de vue que l'équivalence totale est plus proche de l'exception que de la règle. *L'équivalence absolue entre langue source et langue cible, qui est la demande légitime de l'utilisateur de dictionnaire, est réalisée beaucoup plus rarement qu'on le pense. Elle exige une adéquation parfaite entre le réel tel qu'il est perçu*

⁷ Deux dictionnaires bilingues franco-arabes ont été retenus à titre de vérification pour notre corpus des expressions idiomatiques formées avec la main, la tête et le pied : - Dictionnaire bilingue franco-arabe « *Al-Manhal* », de Jabbour Abdel Nour et Dr. Souheil Idress, 1986. Dictionnaire bilingue franco-arabe « *Al-Mungid* » de Dar Al-mašriq Beyrouth, 2000.

⁸ الدخيل : هو اللفظ الاجنبي الذي دخل في دون تغيير، كالأكسجين والتلفون العربية (معجم الوسيط)

⁹ الزيادة، او القلب المعرب: هو اللفظ الاجنبي الذي غيره العرب بالنقص، او (معجم الوسيط) .

dans les deux cultures, et les mots de la langue qui le décrivent (Duval, 1990 : 288). De ce fait, il est important de signaler que les équivalences totales découlent des représentations partagées, des calques et des traductions littérales. Les représentations partagées proviennent des universaux de la pensée métaphoriques, du rapprochement entre certaines expériences de la vie quotidienne, et du fond culturel commun qui pourrait exister entre deux aires civilisationnelles différentes.

5.2 L'équivalence partielle ou potentielle

L'équivalence est partielle lorsque deux expressions qui ont une dénotation (signification globale) identique divergent, selon les cas, sur la connotation (l'image), la structure morpho-syntaxique, ou le registre, etc. L'équivalence est partielle ou potentielle lorsqu'une expression d'une langue peut se traduire, selon les cas, par deux ou plusieurs expressions de l'autre langue, ou lorsque, à l'inverse, deux ou plusieurs expressions peuvent être rendues par la même expression de la langue d'arrivée, ou encore quand ces différentes situations se combinent. L'équivalence partielle repose sur des différences d'ordre syntaxique, sémantique, et / ou pragmatique, qui concernent donc le contenu et ou le fonctionnement des termes comparés. En outre, il s'avère que les divergences morphosyntaxiques ont moins d'importance que celles qui touchent aux connotations de la signification. Quelques-unes des traductions des expressions assorties répondent à cette exigence de façon satisfaisante, mais le contexte et la situation d'emploi permettent de décider de l'opportunité de l'utilisation des termes mis en parallèle : *Avoir les mains vides* (raja^ca yanfu yadayhi) *revenu secouant ses mains*, (raja^ca bikofy hunayn) *revenu avec les souliers de Honayne*, (râja yathrubo asdorayhi) *revenu frappant sa poitrine*, (sifro âlyadayn) *zéro dans les deux mains*, *Avoir les mains liées* (maktwf âlâ'yden) *les mains croisées*, (gulat yadâyh) *mains liées*, *En avoir par-dessus la tête*, (balaga âssayl âzzubâ), *le ruisseau déborde*. (huwa anyd) *il est têtu*, *Avoir la tête près du bonnet* (kâna sary^c âlgathab) *il était rapidement en colère*. *Vivre sur un grand pied* (ala moustawa alli) *sur un haut niveau* ou encore (fi albathak wa altaraf) *dans le luxe et la vie douce*. *Avoir une idée derrière la tête* (ladyhi maksad khafi) *il a une intention secrète* ou (ladayhi nyatun mubayatah) *il a une intention de mauvaise pensée/arrière-pensée*. En marge des aspects lexicaux et sémantiques, le décalage entre les équivalences peut aussi s'étendre à des différences d'ordre syntaxique. Les différences morphosyntaxiques de détails touchent ainsi, par exemple, à l'article (absent/présent, défini/indéfini), au choix des verbes, à l'ordre habituel des mots etc..., dans la mesure où elles sont propres à chaque langue, et n'altèrent pas le degré d'équivalence totale de ces expressions. A cet égard, il est important de noter que cela n'a pas d'importance en traduction puisqu'on ne cherche pas à traduire les mots. Les expressions arabes précédentes présentent ainsi des équivalences partielles tout en ayant des sens à peu près identiques, mais selon le découpage des champs sémantiques de chaque langue en question. Il convient aussi de signaler que notre vérification lexicographique n'a pas pour but de critiquer les auteurs de chaque dictionnaire, mais de mettre en évidence l'importance primordiale que doit accorder un dictionnaire à la création d'équivalence de situation ; au lieu de se limiter à la traduction des significations identiques à celles des expressions idiomatiques en langue source. Des considérations analogues joueront un rôle lorsqu'il s'agira de cerner la notion de variantes, mais auparavant il va être question de l'image de l'expression idiomatique source qui, dans de nombreux cas, n'a rien en commun avec celle des expressions idiomatiques d'arrivée, et qui doit par conséquent être élucidée. L'équivalence de situation dans la pratique lexicographique des expressions idiomatiques françaises semble se présenter comme un cas intermédiaire entre la traduction littérale et les équivalences totales. Ce procédé s'applique à des cas où la situation à laquelle le message se réfère n'existe pas dans la langue d'arrivée, et doit être créée par rapport à une autre situation que l'on juge équivalente (Vinay et Darbelnet : 53). Partant de ces équivalences partielles pour répondre à celles de la langue française, cela montre bien que la langue d'arrivée est capable, parfois, de ré exprimer l'expression de la langue de départ à l'aide d'expression idiomatique arabe. Mais chacune des civilisations, française et arabe, a ses propres mythes, métaphores et allusions, qui se reflètent normalement dans ses expressions. Ainsi le lexicographe se trouve-t-il obligé d'effectuer quelques sélections pour assurer à la version cible une parfaite transmission. La nécessité semble évidente d'adapter les situations auxquelles se réfèrent les expressions idiomatiques aux exigences de la langue arabe.

5.3. La polyéquivalence

Les principaux degrés d'équivalence correspondent à peu près aux trois types de rapports d'équivalence le rapport 1 : ou monoéquivalence, représente, en gros, l'équivalence totale, à l'exclusion de toute alternative avec une expression synonyme. Le rapport 2 : désigne l'équivalence zéro. Le rapport 3 : plusieurs (ou polyéquivalence), est le plus complexe, car il indique l'existence d'équivalents facultatifs pour une même expression figée, dans un sens ou dans l'autre. A considérer comme un cas d'équivalence partielle, parallèle ; au même titre que la polysémie inter-linguistique.

5.4. L'équivalence zéro

Un dernier cas de figure concerne les expressions qui n'admettent pas d'équivalence dans la langue d'arrivée, ce qui est qualifié, par Duval (1990), d'équivalence nulle. Cette absence d'équivalent peut correspondre à l'absence de l'objet désigné dans la culture de la langue d'arrivée. Le problème d'une équivalence nulle peut être résolu par plusieurs procédés, tels que l'utilisation d'une définition ou d'une explication, l'adaptation, l'arabisation et le calque...etc. Si nous observons de près les équivalences arabes vis-à-vis des expressions idiomatiques françaises, nous constatons que la stratégie d'équivalence zéro dans la langue d'arrivée implique deux attitudes différentes : d'un côté, une première attitude conduit les lexicographes, ou les auteurs des dictionnaires à faire une traduction littérale ou une traduction mot à mot pour certaines expressions figées françaises. Cette stratégie n'est possible que pour quelques-unes des expressions assorties de trois dictionnaires franco-arabes, comme en témoigne l'expression : « *Une main de fer dans un gant de velours* (yad min hadid fi koufaz mokmali).¹⁰ Une seconde possibilité d'approche, pour l'équivalence zéro, consiste, pour les lexicographes ou les auteurs des dictionnaires, à faire une traduction de la signification globale de l'expression. En effet, plusieurs stratégies conviennent pour expliquer le sens d'une expression. Les lexicographes se servent quelquefois, pour élucider un mot simple, de la définition nominale ou synonymique, ce qui revient à une équivalence ou à un rapprochement ; mais cette forme d'explication est généralement considérée comme un pis-aller : *On ne peut pas élaborer un système de description homogène contenant des points de vue applicables généralement et automatiquement à tous les figés. La description de la signification phraséologique doit donc être, en fonction de la nature du figé en question, d'ordre sémantique et / ou pragmatique* (Rey Gonzalez, 1998 : 210). La grande majorité des expressions assorties de deux dictionnaires franco-arabes est marquée par la traduction de la signification globale des expressions figées françaises. Ainsi, pour reprendre l'expression idiomatique française *avoir la tête près de bonnet*, celle-ci ne signifie pas qu'une tête se met à côté du bonnet, mais il s'agit là de sa signification globale d'être irascible et de se mettre facilement en colère. Ainsi nous avons trouvé, dans le dictionnaire *d'Al-Manhal* et dans celui *d'Almungid*, la traduction par la signification globale de l'expression précédente (kâna sary^c âlgathab) *il était emporté rapidement par la colère*. Cette interprétation rend bien compte du premier sens attesté, mais on peut imaginer également que la tête près du bonnet représente l'homme prêt à se coiffer, ou qui refuse de se découvrir. La précision et l'exactitude dans les rapprochements de ces expressions impliquent d'explicitier le sens ou l'acception dont il est question. Et quand deux sens ou deux acceptions appartenant à deux expressions du même lexique se présentent, il faut choisir le/la meilleur(e), c'est-à-dire celui (sens) ou celle (acception) qui est susceptible de mieux rendre la subtilité de sens exprimée par l'expression de l'autre langue. Par conséquent, la résolution de la polysémie ne réside pas dans l'accumulation des équivalents sans *mode d'emploi*, mais passe obligatoirement par une sélection entre les sens potentiels des dits équivalents. Cette dernière, qui concerne ici la microstructure, devrait se traduire, nécessairement, sur le plan lexicographique, par une exemplification, voire même, le cas échéant, par des commentaires sémantiques. Ce faisant, on épargne aux consultants le risque de confusion. En effet, en renonçant à présenter isolément les correspondances, nous évitons que le traducteur-apprenti ne tâtonne dans le choix des sens appropriés aux situations de communication. En fournissant le « mode d'emploi » des expressions, on permettra aux utilisateurs d'accéder plus aisément aux informations qu'ils cherchent, tout en assurant davantage de précision et d'exactitude dans les traductions.

¹⁰ Il s'agit ici d'une équivalence zéro au moyen d'une expression figée dans la langue cible.

L'étude de la polysémie divergente s'inscrit dans le cadre d'une description collocationnelle, dont l'objectif est de déterminer les contextes caractéristiques pour la réalisation d'un des sens de la série polysémique propre à une unité de traduction lexicale. Phénomène relevant d'un paradigme sémique, la polysémie n'existe qu'en vertu de l'existence d'un noyau commun aux unités ayant plusieurs sens. Cet invariant se réalise dans des valeurs d'emploi diversifiées, révélées par le contexte linguistique ou par le contexte situationnel. La polysémie ne donne naissance à des ambiguïtés absolues que dans des cas très rares, qui ne peuvent être résolus ni par référence au contexte linguistique ni par le contexte situationnel. L'ambiguïté est une question à propos de laquelle le plus de difficultés peuvent se poser, essentiellement en liaison avec la procédure de désambiguïsation du texte de départ. Quant à l'aire d'extension, différente d'une langue à l'autre, son rôle est de nous faire percevoir les glissements de sens qui peuvent exister entre les unités lexicales des langues étudiées. Deux mots donnés à l'intérieur d'une seule langue, ou un mot et sa traduction dans une autre langue, jugés interchangeable à première vue, peuvent en fait ne pas coïncider entièrement, un certain écart de sens pouvant exister entre eux, une différence d'aire sémantique en somme. En effet, une langue donnée ne découpe pas forcément la réalité extralinguistique de la même façon que les autres. D'une civilisation à l'autre, nos pensées peuvent prendre des formes linguistiques qui varient en fonction de la manière dont on conçoit le monde extérieur. Par exemple, là où une langue cherche chaque fois à désigner tel objet ou telle circonstance par un mot particulier et convenant, telle autre se contentera d'un seul terme générique pouvant englober plusieurs référents à la fois. Cette manière variée des langues de classer les objets, la flore, la faune etc., sous des termes particuliers ou génériques, a donné naissance à des mots d'extension différente. Ainsi, *l'extension d'un mot peut se définir comme étant l'ensemble des êtres ou des choses (ou des événements, pour un verbe) auxquels il s'applique et plus la compréhension de ce mot est grande, plus l'extension est restreinte et vice versa* (Grévisse, 1993 : 260). Les expressions idiomatiques sont en effet des images du monde, il est intéressant de saisir leur spécificité, la richesse des nuances liées à certains contextes, c'est à dire tout ce qui est hors champ de l'expression telle qu'elle apparaît dans les dictionnaires. Ceux-ci ne peuvent contenir le monde, mais ils ont les moyens d'évoquer sa complexité ; à nous d'en faire faire un usage prudent, pour peu que l'on nous fournisse des développements rigoureux et circonstanciés.

6. L'équivalence lexicographique : indications fonctionnelles

Le principe d'équivalence lexicographique est fondé sur une confrontation des langues dans une perspective descriptive. Par-delà l'application de ce principe, on peut très bien se borner à rendre compte des problèmes d'équivalence rencontrés dans un dictionnaire bilingue marqué par les traditions de chaque culture. Pourquoi aborder la question de l'équivalence lexicographique, une notion aussi ancienne, sur laquelle tout semble avoir été dit ? Le nœud du problème réside dans le fait suivant : si *l'équivalence pose quelques difficultés de délimitation théorique, d'un point de vue pragmatique, en revanche, elle est peu discutable* (Masseron, 2013 : 4). Ainsi pour l'expression *avoir une sale tête*, le *T.L.F.* fournit clairement les deux acceptions, à savoir : visage antipathique, et air fatigué, malade. Dans le *Nouveau Petit Robert*, nous trouvons : *une tête sympathique. Une sale tête (fam) Tronche* ; ce qui est ni précis ni complet. Par ailleurs, les deux ouvrages faisant le lien entre le français et l'arabe ne donnent évidemment pas accès à cette polysémie de l'expression étant donné que, nous l'avons vu, ils ne la répertorient pas. Observons cet autre exemple : La polysémie de l'unité *mettre les pieds dans le plat* (ne pas hésiter à dire qqch /dire qqch qu'il ne fallait pas dire), que recensent notamment le *Quillet*, le *Grand Robert* et le *Nouveau Petit Robert*, ne paraît pas clairement dans le *Al-Manhal* ni dans le *As-Sabil* ; qui notent simplement le sens : *se comporter sans réflexion*. Pour cette même séquence, le *Al-Manhal* propose *Commettre une faute. Il a tout dit brutalement*. De quel type de faute s'agit-il ? Est-il question de parler franchement de qqch à qqn, ou bien de parler à qqn avec brutalité ? Les sens ne sont pas définis avec une précision suffisante pour que l'on soit assuré d'une compréhension ou d'un emploi sans faille de la séquence française. Il y a donc là, pour le passage du français à l'arabe, une déperdition de nuances importantes. On peut identifier plusieurs problèmes d'équivalence lors de la compilation d'un dictionnaire bilingue : l'équivalence mot à mot, mais aussi l'équivalence à un niveau supérieur ou inférieur à celui du mot. Les méthodes existantes d'analyse de la

signification des mots et des autres parties du discours sont passées en revue, conduisant à des considérations plus générales sur la comparaison des langues, la sémantique et le langage comme processus cognitif. A cet égard, nous notons une certains enjeux relatifs à l'équivalence lexicographique articulants autour des questions fondamentales : - Lexicographie pédagogique et ses visées didactiques : dans le cas des dictionnaires bilingues, il ne faut jamais perdre de vue que l'utilisateur moyen d'un dictionnaire bilingue *possède, au mieux, une compétence de locuteur natif uniquement dans une seule des deux langues en question, et qu'il sera, en toute probabilité, à la recherche des usages prototypiques « normales », des informations sur le plan paradigmatique et syntagmatique plutôt que des usages « anormaux » et « déviants* (Szende, 2006: 112). Il convient de préciser que l'élaboration d'un dictionnaire de langue implique tout d'abord de définir le type de lecteur auquel s'adresse le dictionnaire et, par conséquent, le type de questions auxquelles les lexicographes doivent fournir des réponses.

- l'interprétation des différences : dans ce cadre, le critère de délimitation du sens est clairement imposé par la ou les langues entre lesquelles on souhaite jeter des ponts. Ce phénomène est déjà vrai en langue générale : là où le Nouveau Petit Robert (1993) regroupe dans une acception générale tous les cas où la désignation banane est utilisée par analogie de forme, le Robert & Collins Senior (1993) est contraint de clairement séparer chacune de ces acceptions. Ici le critère est donc très strict : un sens est créé à chaque fois que l'on observe une traduction différente. Ainsi, puisque le lexicographe se trouve dans l'impossibilité absolue de faire la liste de toutes les équivalences possibles (et appropriées) d'un mot ou d'une expression donnée, *il lui faut changer d'objectif : ne plus chercher à mettre en équivalence le mot, mais son « domaine notionnel », ce qui permettra à l'utilisateur de « re-créeer du sens », qui est le propre de l'activité de langage* (Trouillon, 2010:90). C'est par le biais de *l'analyse de la fonction des équivalences dans un dictionnaire bilingue que l'on va tenter de comprendre dans quelle mesure ces présupposés entraînent des dysfonctionnements d'origine structurelle* (Boysen, 2015 : 56). Quant à l'aire d'extension, différente d'une langue à l'autre, son rôle est de nous faire percevoir *les glissements de sens qui peuvent exister entre les unités lexicales des langues étudiées. Deux mots donnés à l'intérieur d'une seule langue, ou un mot et sa traduction dans une autre langue, jugés interchangeables à première vue, peuvent en fait ne pas coïncider entièrement, un certain écart de sens pouvant exister entre eux, une différence d'aire sémantique en somme* (Blanco, 2013: 80). Le dictionnaire bilingue *doit mettre non seulement en évidence les similarités entre deux langues, mais aussi les différences* (Trouillon, 2010 : 95).

- Le choix des mots et des expressions : la consécration du dictionnaire : une fois la taille de la nomenclature établie, le premier défi qui se pose au lexicographe est de définir la macrostructure de son ouvrage, c'est-à-dire de sélectionner les mots et les expressions qui seront répertoriés, qui deviendront des entrées, et qui feront l'objet d'un article. En fait, l'auteur d'un dictionnaire doit constamment faire des choix – par définition arbitraires et porter des jugements de valeur. Sa première intervention porte sur la détermination des mots qu'il juge utile d'intégrer dans son ouvrage. Le traitement lexicographique des séquences figées pose divers types de problèmes. Certains lexicographes en recensent trois, à savoir : *la lemmatisation, l'agencement et la catégorisation* (Blanco et Moreno, 1997 : 173). Le traitement d'une séquence figée dans la macrostructure ou la microstructure d'un dictionnaire de langue dépend conjointement du type de l'unité en question et de l'appréhension du phénomène du figement en général par les lexicographes. Au niveau de la macrostructure, l'obstacle premier est de choisir le ou les mot (s) clé (s) qui détermine (nt) l'entrée sous laquelle sera traitée l'expression figée. Nous voyons donc que le lexicographe doit puiser dans les profondeurs de son patrimoine culturel pour transmettre, autant que possible, les expressions originales. Les expressions figées sont en effet des images du monde, il est intéressant de saisir leur spécificité, la richesse des nuances liées à certains contextes, c'est à dire tout ce qui est hors champ de l'expression telle qu'elle apparaît dans les dictionnaires. Ceux-ci ne peuvent *contenir le monde, mais ils ont les moyens d'évoquer sa complexité ; à nous d'en faire faire un usage prudent, pour peu que l'on nous fournisse des développements rigoureux et circonstanciés* » (Ibrahim, 2013 : 30)

- L'illustration des sens et des emplois par des exemples et des citations : l'exemple est un énoncé (une phrase, un membre de phrase,) qui reprend l'entrée et qui vise à informer le lecteur de ce mot par rapport à ses différentes

possibilités de combinaisons, afin de montrer comment il interagit dans l'utilisation. Ces illustrations de l'utilisation du mot enrichissent la définition, présentent les constructions syntaxiques potentielles ainsi que les mots qui se rencontrent fréquemment, les collocations. Cependant, les exemples permettent la possibilité de transmettre des informations encyclopédiques ou culturelles et de familiariser les apprenants à la mentalité et aux croyances de la communauté en question. Bref, les exemples servent à donner le mode d'emploi des mots. Dans un dictionnaire bilingue, *les exemples devront donc être choisis en tenant compte des fautes probables qu'ils permettront d'éviter, en particulier lorsque la traduction d'une langue dans l'autre s'accompagne d'un décalage dans les unités lexicales ou la syntaxe employée. Ils rempliront alors plusieurs fonctions : délimiter l'aire sémantique du mot, insérer celui-ci correctement dans un contexte grammatical, lever toute ambiguïté sur le choix de la traduction juste, et transmettre des informations d'ordre culturel* (Lillo, 2017: 52). Il est donc inévitable *qu'ils transmettent la culture et les valeurs sociales de cette communauté et la vie unique de ses locuteurs* (Lillo, 2017: 53). Mais aux exemples indispensables viennent s'ajouter toutes les locutions, toutes les expressions idiomatiques et les constructions figées qui caractérisent une langue en montrant ce qu'elle a de plus spécifique.

- Les enjeux des marques d'usage : les auteurs de dictionnaires monolingues et bilingues sont d'accord sur *la nécessité de préciser le registre de langue dont relève un mot, une acception ou une locution. Cette indication, fort utile lorsqu'il s'agit de sa propre langue qu'on ne connaît jamais assez bien, devient indispensable lorsqu'on apprend une langue étrangère* (Ibrahim, 2013: 35). D'une manière générale, on distingue les niveaux suivants : littéraire, soutenu, courant, familier et populaire. La variation de niveaux de langue différencie les usages selon les situations de discours. Les dictionnaires indiquent d'autres niveaux tels que : poétique, oratoire, argotique, vulgaire, etc. Ces niveaux peuvent être apparentés aux quatre principaux. Par exemple, les langages oratoire et poétique peuvent être considérés comme des variétés du langage littéraire à cause des ressemblances lexico-syntaxiques qui existent entre eux et le langage littéraire. Il en va ainsi des niveaux argotique et vulgaire par rapport au langage populaire. Ainsi, la variation sociale résulte de différences entre les usages des diverses classes sociales. La variation peut se situer dans le temps : ce sont des emplois qui sont perçus comme étant plus ou moins anciens ou récents. La variation joue parfois sur l'axe géographique : ce sont des emplois qui ne sont pas d'usage général, qui diffèrent selon les régions. La détermination des marques d'usage demande un bon jugement et des vastes connaissances de la part des lexicographes

Conclusion

Chaque langue a ses expressions figées, car le figement est une structure universelle. Seulement, même entre langues très proches comme le français de France, le français du Québec et le français de Belgique, il est difficile de retrouver les mêmes expressions. Alors, pour trouver des équivalences entre deux langues de souches différentes comme le français et l'arabe, il est encore plus difficile de faire une traduction par l'équivalent ; mais *la traduction consiste à produire dans la langue d'arrivée l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ, et nous n'en sommes pas restés aux expressions équivalentes* (Mounin, 1963 : 60). A cet égard, nous avons abordé une réflexion autour du rôle du dictionnaire bilingue et de ses fonctions en tant qu'outil utilisable par les lecteurs en général et les traducteurs en particulier. Les suspensions des traductologues sont différentes lors de l'usage d'un tel outil lexicographique. Pour certains, *le dictionnaire est un auxiliaire utile pour combler des lacunes dans la connaissance du lexique des langues et il ne faut pas en sous-estimer les mérites. Mais cet outil de travail renseigne sur les significations des mots, non sur leur sens contextuel* (Delisle, 1980 : 134). Le traducteur qui cherche des solutions en cherchant la signification de tel élément dans le dictionnaire se trompe fort. Cet instrument de travail ne fera que le guider, le mettre sur la piste, et c'est à lui de continuer le chemin. Pour d'autres, le dictionnaire représente *un caractère occasionnel* (Maillot, 1981 : 184). Le traitement réservé aux expressions figées dans les dictionnaires bilingues franco-arabes n'est pas adéquat et la question à se poser maintenant est la suivante : peut-on faire autrement en conservant le format traditionnel d'un dictionnaire bilingue ? En effet, nous avons constaté que les dictionnaires bilingues économisent l'espace, que les informations purement sémantiques y sont minimales et, très souvent,

carrément absentes. Vu la nature polysémique de certaines expressions idiomatiques et les écarts de sens qui existent entre les deux langues, les correspondances de langue proposées dans les dictionnaires étaient plutôt lacunaires. En effet, ces derniers ont ignoré les sens flottants pour certaines expressions polysémiques. Les expressions idiomatiques se comportent comme des mots simples, elles peuvent donc être polysémiques. Le traducteur est bien censé créer des équivalences de discours parce que la nature polysémique des expressions figées l'oblige à se méfier des correspondances proposées dans les dictionnaires bilingues. Voici certainement une chose confirmée dans les exemples assortis de deux dictionnaires bilingues nommés. L'observation des informations fournies pour chaque expression source nous révèle l'irrégularité du traitement lexicographique, car les correspondances se trouvent pour la plupart être des expressions hors contexte. Il s'agit donc là d'une problématique propre à la lexicographie différentielle. Le passage du français à l'arabe pose un problème de correspondance puisqu'il n'est pas toujours possible de trouver en arabe une expression équivalente. Dans ce cas-là, l'effort devrait donc porter sur la mise en œuvre de procédés susceptibles de permettre aux traducteurs de rendre les expressions françaises en arabe avec le maximum de précision possible. Nous avons remarqué qu'en cas de manque d'expression disponible en langue arabe, les dictionnaires ont suivi la traduction de la signification d'expression source brièvement, sans rendre compte de la nature polysémique pour chacune des expressions assorties de ces dictionnaires. On constate facilement, d'après les méthodes de traduction des expressions idiomatiques, que le recours aux dictionnaires est loin d'être la méthode idéale. Les dictionnaires nous fournissent des significations qui peuvent, parfois, ne pas rendre complètement le sens.

REFERENCES

- Smadi A, 2007. *La polysémie des expressions figées : étude traductologique du français à l'arabe*. Thèse de Doctorat, Université de Caen, sous la direction des Professeurs : Christine Durieux et Hassen Hamzah.
- Blanco, X., et Doleros, M. 1994. « Lemmatisation, agencement et catégorisation des lexies complexes dans la lexicographe bilingue français en espagnol », in *Locution : entre lexicologie, syntaxe et pragmatique*, publication de l'INALE, collection : Saint-Cloud, Klincksieck, p.273-281.
- Blanco, X, 2013. « Équivalence de traduction pour les pragmatèmes dans la lexicographie bilingue Français-Espagnol ». *Lexicographica*. Volume 29, Issue 1. De Gruyter.
- Boysen, G. 2015. « Notes sur la microstructure en lexicographie monolingue et en lexicographie bilingue » In *Hermes, Journal of Linguistics*. N° 8, p. 50-65.
- Choul, J-C. 1987. « Contrôle de l'équivalence dans les dictionnaires bilingues ». Ed, *Robert Ilson* (Ed), Amsterdam, p.75-90.
- Cousin, P-H. 1990. « La mise en équation des entité lexicales françaises et anglaises dans un dictionnaire bilingue », *Linguistique contrastive*, p. 255-277.
- Darbelnet, J. 1973. « Dictionnaires bilingues et lexicologie différentielle » *Langage*, N° 19, Paris: Didier-Larousse, p. 92-102.
- Delisle, J. 1980. *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa: Editions de l'Université d'Ottawa.
- Duval, A. 1990. « Nature et valeur de la traduction dans les dictionnaires bilingues », *Cahiers de lexicologie*, Vol. 56-57, p. 35-44
- Dumarsais, C. 1730. *Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*. Paris: nouvelle édition 1980.
- Garmadi, S. 1974, « La traduction comme un puissant facteur de contamination ». In colloque de Sassenage.
- Gak, V-G.1970. » La langue et le discours » dans *Le Dictionnaire bilingue*, dans *Langage* N°19, Paris: Didier-Larousse, p. 123-135.
- Ibrahim, Amr H. 2013. « Pourquoi traduire, quels types de problèmes et quelles solutions », Acte du colloque Le traducteur et

- son texte : relations didactiques, difficultés linguistique et contexte socioculturel. Le Caire- 8 &9 avril 2013, P. 15-40 .
- Laplace, C.1991. *Théorie du langage et théorie de la traduction*, Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III.
- Lépinette, B. 1996. « Le rôle de la syntaxe dans la lexicographie bilingue », dans H. Béjoint et P. Thoiron (éds), *les dictionnaires bilingues*. Louvain-la-Neuve: Duculot, p. 53-69
- Lillo, J. 2017. « Bilan et pistes de recherche en histoire de la lexicographie bilingue français-italien ». Quaderni deL CIRSIL, (S.I). Université de Palerme.
- Maillot, J. 1981. *La traduction scientifique et technique*, Ed. Technique et documentation, Paris.
- Meschonnic, H. 1996. « Traduire, c'est mettre en scène comme Antoine Vitez dans la Mouette de Tchekhov », dans *Antoine Vitez, le devoir de traduire*. Etudes réunies et présentées par Jean Michel Départs : Editions Climats, p.58-93.
- Rey, A. 1970. *La lexicologie*, Ed. Klincksieck, Paris.
- Seleskovitch, D. 1976. «Traduire : les idées et les mots », *Études de Linguistique Appliquée*. Paris : Librairie Marcel Didier, N° 24
- Souheil, I., Abdel Nour, J. 1986. *AL-Manhal*. Dictionnaire français-arabe, Beyrouth : Dâr'al-cilm Iil-malâÿîn.
- Szende, T., (dir). 2000. *Approche contrastive en lexicographie bilingue*. Paris : Honoré Champion.
- Thiry, B. 1999. « Équivalence bilingue en traduction et en terminologie juridique : qu'est –ce que traduire en droit ? ». P.215-225
- Trouillon, J-L. 2010. « Approche de la Lexicographie en Langue de Spécialité ». *Recherche et pratique pédagogique en langue de spécialité. Cahiers de l APLIUT*, P. 85-101
- Vervin, C. 1975. *La sagesse des nations*. (Deux mille proverbes des cinq continents, réunis par claire vervin. Présentation et préface de Claude Rot. Paris Club des librairies de France.

Semantic equivalence in bilingual Franco-Arab dictionaries: source, translation and social context

Adnan Smadi *

ABSTRACT

In this article, we try to examine a synthesis of semantic equivalence in bilingual French-Arabic dictionaries. In the first place, we propose to present a list of roles of the bilingual French-Arabic dictionaries. Second, we try to locate the status of the bilingual dictionary in relation to the translation operation. We aim to submit functional practices to the question of semantic equivalence of a corpus of idiomatic expressions that the bilingual Franco-Arab dictionaries occupy in this period of intensified exchanges between linguistic communities.

Keywords: lexicography, translation, idiomatic expression, equivalence.

* Department of French, The University of Jordan. Received on 20/1/2019 and Accepted for Publication on 2/6/2019.